



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chefferie de Cabinet
Section Voyages Officiels et Protocole

Arras, le **09 NOV. 2020**

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Pas-de-Calais

*En communication à
Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets*

Objet : Cérémonie commémorative du 11 novembre 2020.

Suite aux mesures prises afin de lutter contre la propagation du Sars-Cov 2, les rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique sont interdits sur l'ensemble du territoire nationale, en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Cependant, conformément aux instructions ministérielles, vous êtes autorisés à procéder au dépôt d'une gerbe dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement dans votre commune.

Le nombre de participants ne pourra excéder dix personnes. La cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Les mesures de distanciation sociale, ainsi que l'observation des gestes barrières devront être respectées.

Le préfet,

Louis LE FRANC